

REPRESENTATION DE LA VILLE DE TROYES DANS DES STRUCTURES INTERNES

ORGANISMES INTERNES	Représentants de la Ville à désigner par le Conseil municipal (hors membres de droit)			Mode de scrutin
	Nbre	Nature		
COMITE D'ETHIQUE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION <i>Ce comité a été instauré dans le cadre du règlement intérieur du système de videoprotection (conseil du 21 décembre 2006) et est composé notamment de conseillers municipaux en sus du Maire (ou son représentant)</i>	4	<i>membre de droit</i> titulaire titulaire titulaire titulaire	- - - -	possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
COMMISSION DE CONCERTATION DES HALLES <i>La commission de concertation des Halles est une instance de dialogue, de débats et d'analyse de la situation du commerce au sein des Halles de l'Hôtel de Ville. Elle est composée notamment de 5 représentants du Conseil municipal dont l'Adjoint au Maire chargé du Commerce et de l'Artisanat (article 6 du règlement intérieur des Halles de l'Hôtel de Ville pris par arrêté du Maire)</i>	4	<i>membre de droit</i> titulaire titulaire titulaire titulaire	- - - -	possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
COMMISSION DES MARCHES <i>Cette commission est compétente pour les questions relatives aux marchés de plein air. Elle est composée notamment de 4 représentants titulaires et 3 suppléants du Conseil municipal (article 6 du règlement du marché pris par arrêté du Maire)</i>	4	titulaire titulaire titulaire titulaire	- - - -	possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
COMMISSION DES RAPO <i>Cette commission étudie les recours amiable relatifs aux forfaits post-stationnement. Un contentieux dirigé contre un avis de paiement d'un forfait de post-stationnement n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours administratif préalable obligatoire.</i>	5	titulaire titulaire titulaire titulaire titulaire	- - - - -	possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE <i>Le Conseil d'établissement est un organe participatif au sein du Conservatoire qui réunit toutes les parties intéressées au fonctionnement de cet établissement et qui vise à faire connaître à ses partenaires les orientations pédagogiques, artistiques, culturelles et territoriales du Conservatoire, proposées par les élus et d'y apporter toute proposition complémentaire avant validation par le Conseil municipal, dans le respect des textes et orientations du Ministère de la Culture, en matière d'enseignement artistique spécialisé.</i>	3	titulaire titulaire titulaire		possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité des membres